

**Inspection de
l'éducation nationale
Circonscription de
Chambéry 1**

655, Faubourg Maché
73000 CHAMBERY

L'Inspectrice de l'Education Nationale

à

Mesdames les Directrices d'Ecole

Messieurs les Directeurs d'Ecole

Mesdames et Messieurs les Enseignants des écoles

Mesdames et Messieurs les membres des RASED

Note de service N° 3

L'INSPECTION

L'inspection des personnels et l'évaluation du fonctionnement des écoles

(Cette présente note doit être émarginée par chaque enseignant(e))

I. L'INSPECTION INDIVIDUELLE

1. Sens de l'Inspection

L'inspection individuelle est inscrite dans le processus d'animation et de formation de la circonscription ; elle est donc conduite dans une **perspective positive** et n'est pas tributaire de votre **performance particulière** le jour de ma visite.

Elle a pour objectif d'**évaluer** et donc de reconnaître l'ensemble de votre travail, au regard de vos **conditions particulières d'exercice et, bien sûr, des apprentissages de vos élèves**.

Je souhaite qu'elle soit l'occasion privilégiée d'un **échange sur vos pratiques professionnelles et vos perspectives de carrière**.

2. Finalités de l'Inspection

L'inspection individuelle des personnels est à la fois :

- un acte **de contrôle** qui vise à « vérifier que tous les élèves reçoivent avec profit un enseignement conforme aux objectifs nationaux et adaptés à leur diversité ». L'inspection permet de renseigner l'autorité hiérarchique sur la qualité du travail effectué par l'enseignant(e) conformément aux programmes, aux obligations du fonctionnaire et à la déontologie ;
- un acte **d'évaluation** qui interroge le métier d'enseignant dans une situation d'échange entre deux professionnels ayant des responsabilités différentes et complémentaires.

Le travail d'évaluation conduit à une réflexion commune sur :

- les valeurs de l'école,
- la pertinence et la cohérence des choix didactiques et pédagogiques,
- la pertinence et la cohérence de la mise en oeuvre par l'enseignant(e),
- la pertinence de l'aide apportée aux élèves,
- les progrès des élèves.

Il s'agit d'un moment privilégié de formation qui a pour objectif de « donner aux maîtres les moyens de mieux évaluer leur action ».

L'inspection individuelle permet, à l'échelle d'une circonscription, de dégager les points forts et les points faibles des pratiques des équipes enseignantes et de concevoir un programme d'animations pédagogiques et un projet de circonscription en cohérence.

II. MODALITES DE LA VISITE D'INSPECTION

Les enseignants seront informés de la période (entre vacances scolaires) pendant laquelle ils seront inspectés. Trois jours avant, un mail leur sera adressé pour préciser la date de l'inspection.

L'observation de la classe (environ 1h30, pas forcément en début de demi-journée) portera sur n'importe quel champ disciplinaire inscrit à l'emploi du temps, y compris les langues vivantes.

C'est pourquoi, je vous demande de me faire parvenir par mail, dès réception de l'annonce de l'inspection :

1. l'emploi du temps hebdomadaire,
2. le document préparatoire,
3. les projets particuliers pour la période pendant laquelle vous serez inspecté(e), susceptibles de modifier cet emploi du temps.

Vous voudrez bien informer le secrétariat des éventuels déplacements, sorties et interventions extérieures qui pourraient avoir lieu dans l'intervalle indiqué.

Ma visite se déroulera sur deux heures environ :

Une heure à une heure quinze d'observation du travail de la classe, dont la moitié au moins en situation d'apprentissage (pas uniquement en travail autonome ou corrections...)

J'utiliserai cinq champs d'observation :

- a. Les élèves et leurs apprentissages
- b. Les résultats des élèves
- c. L'enseignant(e) avec ses élèves
- d. L'organisation matérielle et pédagogique
- e. L'enseignant(e) et le travail d'équipe

Trente à quarante-cinq minutes d'entretien durant lesquelles nous analyserons les séances et documents présentés, les travaux des élèves et les modalités d'aides et de soutien mises en place.

1. Les différents temps de l'Inspection

- **Le questionnaire** : Ce document préalable est la première étape de ce temps d'échange professionnel et vise à vous engager dans une analyse réflexive de votre pratique.

Il ne s'agit donc pas de le renseigner en équipe, en reportant les mêmes analyses ou en faisant du copier-coller de supports officiels. Je n'attends pas de réponse-type mais un regard authentique sur votre pratique, vos questionnements, vos analyses, les stratégies mises en œuvre et le cas échéant, la mise en valeur de certains projets ou démarches.

- Lors de **l'observation des séances d'apprentissage**, j'attacherai une attention particulière à la mise en œuvre et à l'efficacité d'un enseignement explicite pour donner du sens aux situations d'apprentissages et les rendre lisibles pour guider les élèves. Au-delà des compétences acquises, c'est la capacité de l'élève à les mobiliser en situation qu'il faut viser.

Concernant la prise en compte de la diversité des élèves et l'accompagnement des parcours d'apprentissage, j'observerai attentivement les adaptations et la différenciation mises en place et leurs effets à travers les évaluations réfléchies, adaptées et régulières que vous mettrez en œuvre.

Un enseignant de cycle 2 présentera obligatoirement une séance de lecture. En école maternelle, une séance sera consacrée à l'appropriation du langage.

L'entretien nous permettra d'analyser la conception et la mise en œuvre des séances, vos stratégies de conduite de classe, votre engagement dans le travail en équipe au sein de l'école. Vous explicitez vos choix pour comprendre la logique qui les sous-tend et nous évaluerons ensemble leur pertinence et leur efficacité pour vous permettre de prendre conscience des atouts que vous possédez et éventuellement, des pistes d'amélioration vers lesquelles vous pourrez vous engager.

Pour garantir les conditions optimales de l'entretien, **vous voudrez bien, en accord avec votre direction, organiser la surveillance de vos élèves** (échange de service, répartition des élèves...)

2. Cinq champs d'observation et d'analyse seront privilégiés

A - Les élèves et leurs apprentissages (traces écrites, outils des élèves, production.)

B - Les résultats des élèves (une attention particulière sera portée à l'**analyse des besoins repérés** (analyse des résultats aux évaluations, CE2, etc...))

Les progrès des élèves seront en conséquence observés ainsi que les **dispositifs d'aide** : PPRE, différenciation pédagogique, APC, ...

C - L'enseignant(e) avec ses élèves :

La conduite de classe :

- attitudes et comportements à l'égard des élèves
- alternance et rythme des activités
- sollicitation des élèves et place de leur parole
- utilisation des outils pédagogiques (tableaux, documentation, affichages, objet d'observation...)

Maîtrise didactique :

- maîtrise des contenus disciplinaires
- pertinence des supports de l'action et des stratégies mises en place (adaptation des activités aux besoins des élèves)
- évaluation et différenciation
- statut de l'erreur.

D - L'organisation pédagogique et matérielle

La préparation de classe

- programmation de cycle, progressions disciplinaires
- emploi du temps
- exploitations des évaluations CE2
- cahier journal et fiches de préparation pour les projets particuliers.
- Conformité des activités proposées aux programmes en vigueur (EMC,...).

Le suivi des élèves :

- évaluation des acquis des élèves
- livret de compétence et livret scolaire (suivi du parcours scolaire)
- rédaction des projets individualisés (PPRE, etc...)
- modalités de communication avec les différents partenaires et plus particulièrement avec la famille, continuité des apprentissages,
- absentéisme.

L'aménagement de la classe :

- caractère fonctionnel de l'aménagement
- place de l'écrit
- affichage à caractère didactique et esthétique, ressources.

E - L'enseignant(e) et le travail en commun au sein d'une équipe

- Participation à la conception, à la rédaction, à la mise en œuvre du projet d'école
- Participation à des actions de cycle ou d'école
- Echanges d'informations et d'outils au service de la continuité des apprentissages
- Qualité des relations partenariales
- Positionnement dans l'équipe, solidarité
- Ethique professionnelle.

3. L'entretien

Moment d'échanges entre deux professionnels, l'entretien est garanti par la confidentialité.

Il se tiendra de préférence dans la classe, lieu d'exercice quotidien.

Il sera nécessaire de prévoir (si la réalité de la vie de l'école le permet) les modalités de prise en charge des élèves afin de commencer l'entretien dans de bonnes conditions.

Lors de ma visite, je souhaiterais pouvoir disposer des documents suivants :

- cahier journal et fiches de préparation (notamment pour les projets particuliers) à photocopier pour le jour de l'inspection,
- programmations et progressions **par compétences**, séances ou séquences différenciées,
- emploi du temps,
- cahier d'appel régulièrement tenu (pourcentages de fréquentation, motif des absences),
- projet de cycle, projet d'école, projet de réseau,
- cahiers de trois ou quatre élèves représentatifs de l'hétérogénéité de la classe,
- manuels d'un élève,
- livrets d'évaluation, livret de compétences,
- PPRE et APC, s'il y a lieu,
- PAI, PPS, PAP, s'il y a lieu,
- cahier de liaison école-famille,
- cahier d'aide individualisée, s'il y a lieu,
- résultats des élèves aux évaluations,
- cahier de comptabilité dans le cas où l'enseignant est trésorier d'une association scolaire (O.C.C.E. ou U.S.E.P.),
- si je n'inspecte pas le/la Directeur (trice), le relevé de conclusion des différents conseils (de cycle, des maîtres).

III. L'INSPECTION DES DIRECTEURS(TRICES) D'ÉCOLE

Suite à l'observation de classe, une partie de l'entretien sera consacrée à trois domaines de réflexion :

- La gestion administrative de l'école :

- tenue générale de l'école
- compte-rendus des conseils d'école, de cycles, des maîtres,
- tenue des registres réglementaires (registre matricule des élèves inscrits, registre de sécurité, DUER, comptes de la coopérative, cahier d'inventaire du matériel...),
- tableau d'organisation des 108 heures
- tableau de surveillance
- courrier administratif
- recueil des notes de services
- archivage des documents administratifs...

- L'animation pédagogique :

- impulsion pédagogique (conseil des maîtres, conseils de cycles, outils de cycles progressions, décloisonnements, travail en compétences et en différenciation, livret personnel de l'élève, harmonisation des évaluations,...)
- projet d'école,
- dispositifs d'accompagnement à l'attention des élèves présentant des difficultés,
- LVE,
- actions particulières menées dans l'école (classes transplantées, sorties pédagogiques...)
- cohérence des actions pédagogiques avec des interventions extérieures (Education musicale, EPS ...)
- prise en compte du nouveau cycle 3 (conseil école/collège, PACTES ...).

- Le domaine relationnel :

- climat dans l'école,
- qualité des relations avec les adjoints, les parents, les élèves, les élus, l'administration, le collège ou la maternelle du secteur.

IV. L'INSPECTION DES ENSEIGNANTS(ES) EXERÇANT DES FONCTIONS SPECIFIQUES

Pour les enseignants(es) exerçant des fonctions spécifiques au sein de l'équipe de circonscription, l'inspection s'appuiera sur l'observation d'une animation de réunion de travail et l'analyse d'un compte-rendu d'activité suivi d'un entretien.

- **Pour les enseignants exerçant au sein du R.A.S.E.D*** de la circonscription, l'inspection s'appuiera sur l'observation d'une séance organisée avec des élèves pour les maîtres E et G et l'analyse d'un compte-rendu d'activité suivi d'un entretien.
- **Pour le psychologue scolaire*** l'inspection s'appuiera sur l'observation lors d'une réunion de travail et l'analyse d'un compte-rendu d'activité suivi d'un entretien.

* *Les enseignants du dispositif « plus de maîtres que de classes », des UP2A, les enseignants spécialisés et psychologues scolaires prépareront également en amont un bilan écrit de leurs actions. Ces productions s'attacheront, de manière assez synthétique, à montrer la cohérence de leurs interventions dans leur contexte d'exercice plutôt qu'un descriptif exhaustif et/ou quantitatif de leurs participations ou prises en charge.*

V. L'INSPECTION DES PROFESSEURS DES ECOLES 2^{ème} année et des TITULAIRES REMPLACANTS

- **Les professeurs d'école (T2)** : j'inspecterai les titulaires 2^o année après qu'ils auront au préalable, bénéficié de la visite d'un conseiller pédagogique. Lors de cette première inspection, j'attacherai une attention particulière :
 - A une préparation de classe rigoureuse, qui ne pourra être approfondie dans tous les domaines mais qui devra témoigner de capacités d'organisation et de programmation à court et moyen terme.
 - A la mise en oeuvre des programmes
 - A la réflexion sur les aides apportées aux élèves en difficulté et aux actions mises en oeuvre pour eux, dans et hors de la classe.
- **Les enseignants titulaires remplaçants** : ils devront témoigner du travail réalisé lors des remplacements précédant l'inspection.

VI. RAPPEL DES OBLIGATIONS INSTITUTIONNELLES

a) Documents à conserver dans la classe :

- le registre d'appel
- le cahier-journal
- L'emploi du temps de la classe
- les plages spécifiques de cet emploi du temps (Intervenants, décloisonnement, intervention du réseau d'aides,...)
- Les progressions et programmations annuelles et périodiques
- La liste des livres, cahiers, classeurs utilisés par les élèves
- La liste des ouvrages, fichier à disposition de l'enseignant.
- Le classeur des personnes autorisées à prendre un enfant
- Le dossier du remplaçant
- Le règlement intérieur de l'école
- Les horaires et services de surveillance, de concertation et de formation
- Le projet d'école
- Le planning d'utilisation des espaces collectifs
- La liste du matériel pédagogique et les règles de rangement
- Le plan d'évacuation des locaux et les consignes de sécurité
- Les noms, rôles et modalités de fonctionnement des membres de l'équipe éducative : enseignants, intervenants extérieurs, personnels du réseau d'aides spécialisés, médecins scolaires, infirmières, personnels de service.
- Les problèmes de santé éventuels de certains élèves (présence d'un ou plusieurs Projet d'Accueil Individualisé ou P.A.I.), les situations d'intégrations individuelles éventuelles d'enfants handicapés (existence de conventions d'intégration).

b) Les affichages obligatoires : emploi du temps, programmations, progressions, pyramide des âges ...

VII. L'ÉVALUATION D'ÉCOLE

1. Finalités

- **Pour l'école** : apporter au cycle et à l'école un regard extérieur **mais partagé** sur la dynamique pédagogique engagée. Proposer des pistes de travail communes pour améliorer dans le cadre du projet d'école, les résultats des élèves ainsi que la cohérence et la continuité des apprentissages.
- **Pour la circonscription** : dégager les points forts et les points faibles des pratiques des équipes enseignantes pour nourrir le projet de circonscription et impulser dans le cadre de son pilotage, des programmes d'action permettant de modifier les pratiques : actions de formation - animations pédagogiques - groupes de travail - liaison inter degrés et intercycles avec la préparation de la mise en place des nouveaux cycles à la rentrée 2016 (cycle 1 : PS/MS/GS ; cycle 2 : CP/CE1/CE2 ; Cycle 3 : CM1/CM2/6ème).
- **Pour l'institution** : repérer les besoins des équipes, valoriser les carrières. L'évaluation d'école, en lien avec les inspections individuelles des enseignants(es), donne lieu à un rapport proposant des recommandations.

VII. CONCLUSION

Les pratiques professionnelles **sont et doivent** être au service de l'amélioration des acquis des élèves à travers la mise en œuvre de **parcours personnalisés** pour conduire chaque élève au maximum de ses possibilités.

L'équipe de circonscription reste disponible et à l'écoute pour vous accompagner dans l'évolution des actes professionnels et dans votre volonté et votre engagement à saisir cette ambition.

Je souhaite que la mise en œuvre de ces modalités d'évaluation permette une inspection **utile** et **sereine**, à l'écoute de vos besoins et au service des missions de l'école.

L'Inspectrice de l'Education Nationale



Nelly BARROSO